

# Partir à l'étranger dans le cadre de ses études / d'un stage



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



Informations sur les programmes de mobilité à l'étranger



Bureau des Relations Internationales - UFR STAPS

# Sommaire

- ❖ Présentation, atouts et conditions
- ❖ Programmes de mobilité et universités partenaires
- ❖ Choisir une université d'accueil
- ❖ Etapes de candidature
- ❖ Calendrier
- ❖ Stage à l'étranger
- ❖ Aides financières à la mobilité
- ❖ Contacts
- ❖ Liens utiles

# Qu'est-ce qu'un programme de mobilité ?

Permet à un étudiant de suivre des cours et de valider des ECTS dans une université partenaire de l'UFR STAPS à l'étranger

L'étudiant reste administrativement inscrit à l'UFR STAPS et s'acquitte des droits de scolarité en France

Pas de frais d'inscription auprès de l'université partenaire

L'étudiant reste bénéficiaire des bourses du CROUS

Durée de la mobilité : un semestre ou une année universitaire complète

L'étudiant bénéficie des ECTS validés pendant sa mobilité pour obtenir son diplôme à STAPS



# Les atouts d'une mobilité internationale



S'ouvrir sur le monde et découvrir un nouveau pays, une nouvelle culture



Améliorer ses compétences linguistiques



Enrichir son réseau et s'offrir des perspectives à l'étranger



Apprendre autrement



Expérience valorisante sur un CV



Acquérir une expérience professionnelle



Développer des compétences :  
autonomie, flexibilité, capacité d'adaptation, curiosité...



# Conditions à remplir pour faire un échange



Êtes-vous éligible?

- Être inscrit à l'UFR STAPS
- Avoir achevé une année d'études supérieures (mobilité L3 et M2 privilégiée)
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une mobilité sur le même cycle d'études
- Réussir son année en cours
- Pour les mobilités hors Erasmus+, justifier d'un bon niveau académique



L1, DEUST\*, Licence PRO, Licence EM, Master MEEF : impossibilité de bénéficier d'une mobilité à l'étranger  
(\*DEUST : possibilité de candidater si intégration d'une licence générale l'année suivante)

# Les programmes de mobilité internationale



**Les accords de coopération (hors Europe)**



**Le stage à l'étranger**



**Erasmus+ Le programme Erasmus+ (Europe)**



# Programme Erasmus+ Études

Le programme Erasmus+ permet aux étudiants d'effectuer un **semestre ou une année** d'études dans une **université partenaire** de l'UFR STAPS dans l'**Union Européenne**.

- » Tous les étudiants à partir de la L2 (étudiants en L3 et M2 privilégiés)
- » Nombre de places **limité** pour chaque université
- » Sélection des étudiants par l'UFR STAPS **seulement**
- » Environ une **trentaine** de partenariats Erasmus+ dans **15** pays européens



Plus d'informations :  
<https://agence.erasmusplus.fr/>

## Allemagne

Universität Bayreuth  
Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg  
Paedagogische Hochschule Heidelberg  
Deutsche Sporthochschule Köln  
Paderborn University



## Angleterre

University of Birmingham



## Belgique

Université KU Leuven  
Université de Liège (ULiège)  
Université Catholique de Louvain (UCL)  
Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg



## Espagne

Universitat RAMON LLULL  
Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)  
University of the Basque Country  
Miguel Hernández University  
University of Granada  
Universidad de Las Palmas de Gran Canaria  
Universidad de LLEIDA (UdL)  
Universidad de MURCIA  
Universidad de Sevilla  
Universidad Pablo de Olavide  
Universitat de València  
Universidad de Zaragoza (HUESCA)  
Universidad San Jorge

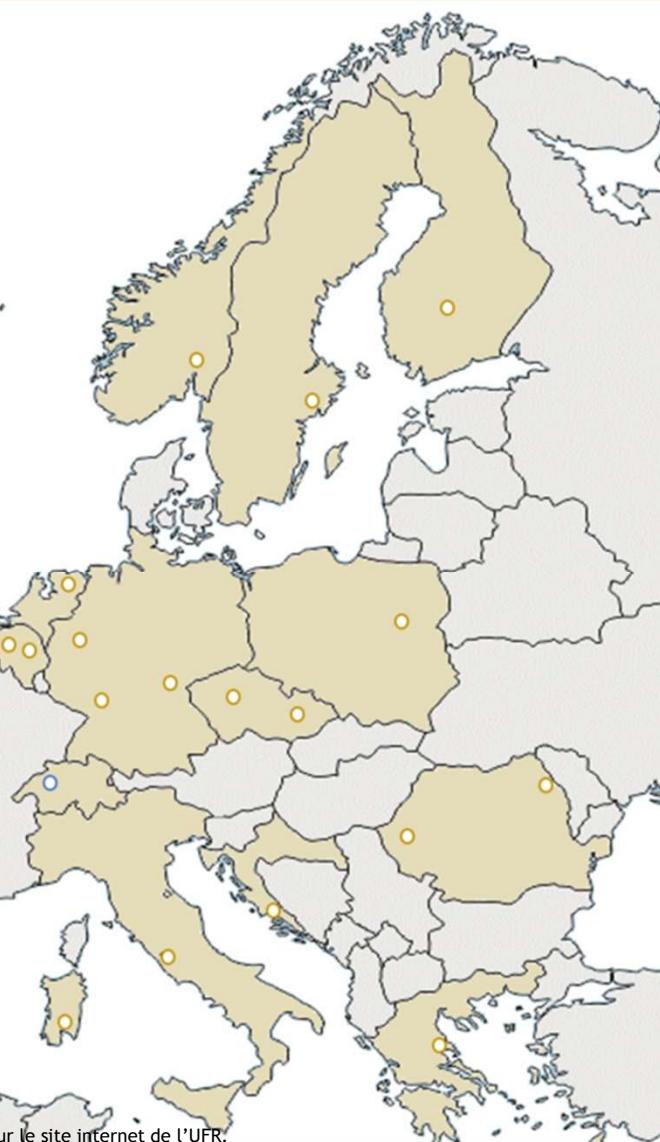
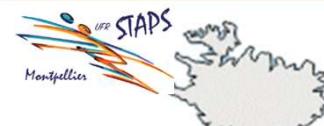


## Finlande

Jyväskylän Yliopisto University



# Les partenariats Erasmus+



La liste détaillée des partenariats est disponible sur le site internet de l'UFR.

## Grèce

University of Thessaly



## Italie

Università degli Studi di Cagliari  
Italian University for Sport and Movement



## Norvège

Norwegian School of Sport Sciences



## Pays-Bas

University of Groningen  
Hanze University of Applied Sciences



## Pologne

AWF - Akademia Wychowania Fizycznego  
Pawel Włodkowic University College



## Portugal

Universidade de Coimbra  
Universidade de Lisboa



## République Tchèque

Palacký University Olomouc  
Charles University



## Roumanie

Alexandru Ioan Cuza University  
West University of Timisoara



## Suède

Swedish School of Sport and Health Sciences



# Accords de Coopération (hors Europe)

Les étudiants peuvent effectuer un **semestre** ou une **année** d'études dans une **université partenaire** de l'UFR STAPS en dehors de l'Union Européenne.

- » Tous les étudiants à partir de la L2  
(étudiants en L3 et M2 privilégiés)
- » Nombre de places **limité** pour chaque université
- » **5** universités partenaires
- » Justifier d'un **bon dossier académique** (les universités partenaires se réservent le droit de refuser un candidat si ses notes sont jugées insuffisantes)



# Les accords de coopération (hors Europe)



Argentine, [Universidad del Salvador \(USAL\)](#)



Brésil, [Universidade Federal do Rio Grande Norte \(UFRN\)](#)



Canada, [Université de Sherbrooke \(UdS\)](#)

Canada, [Université de Moncton](#)



Suisse, [University of Applied Sciences \(BFH\)](#)

# Bien choisir son université d'accueil :

Pour bien choisir une université d'accueil, il est important de vérifier :

- ✓ les programmes de cours proposés
- ✓ la langue parlée et le niveau de langue demandé

- Vous devez pouvoir vous exprimer et suivre les cours dans la langue de l'Université ciblée.  
En général, le niveau demandé est le **B1/B2**.  
⚠ Certaines universités partenaires peuvent demander un *certificat de niveau de langue*.
- Trouvez ensuite un programme d'études qui correspond à votre filière STAPS.

# Mobilité internationale : étapes de candidature

Préparer mon projet de mobilité

Je cherche une université étrangère qui m'intéresse et dans laquelle je peux faire un programme équivalent à ma filière STAPS dans une langue que je maîtrise.

➤ Voir le document [Accords de partenariats internationaux](#)

Je remplis mon **dossier de candidature** et les remets au BRI avec les **pièces justificatives** demandées.

➤ Documents disponibles page [International](#) sur le site de l'UFR STAPS

Mon dossier passe en commission. Je reçois un avis par le BRI : si favorable, une université d'accueil m'est attribuée.

Je remplis mon **contrat pédagogique provisoire** avec les cours prévus dans l'Université d'accueil qui m'a été assignée, et le fait valider et signer par mon **responsable de filière N+1**.

Le BRI vérifie mon contrat pédagogique et procède à ma nomination auprès de mon Université d'accueil.

Mon Université d'accueil m'envoie divers documents à remplir et lui retourner, et m'informe des démarches administratives à entreprendre.

# Mobilité internationale : étapes de candidature

Check-list avant mon départ



Toutes les démarches liées à l'installation dans votre pays d'accueil sont personnelles, mais votre Université d'accueil peut vous guider, notamment pour trouver un logement universitaire.

J'ai entrepris les démarches administratives relatives à ma destination (visa, passeport, permis d'études, etc...)

J'ai pris connaissance des conseils aux voyageurs sur le site du gouvernement pour mon pays de destination ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) et me suis enregistré(e) sur la plateforme Ariane.

## JE ME SUIS RÉINSCRIT(E) À L'UFR STAPS.

J'ai souscrit une assurance santé valable à l'étranger me couvrant pendant toute ma période de mobilité.

Pour l'Europe : CEAM

Dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la France prévoyant la prise en charge des soins étudiants (R-U, Québec, Andorre...) : document spécifique au pays

Dans un pays sans convention de sécurité sociale avec la France (mobilités >6 mois) : inscription obligatoire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays.

J'ai fourni toutes les pièces justificatives demandées par le BRI.

# Mobilité internationale : étapes de candidature

Pendant et après mon séjour



## Validation des résultats d'un étudiant en mobilité à l'étranger :

- Les résultats obtenus à l'étranger sont validés par une commission pédagogique. Les notes ne sont pas retranscrites telles quelles : la moyenne est attribuée pour chaque UE validée.
- Pour un départ sur un semestre uniquement : impossibilité de compenser le semestre effectué à l'étranger avec celui de STAPS. Nécessité de valider les deux semestres indépendamment.
- Impossibilité de passer en session 2 à STAPS pour les mobilités à l'année sauf cas jugé exceptionnel.
- Possibilité d'obtenir une mention.

Je transmets toutes les pièces justificatives demandées par le BRI afin de recevoir les versements de ma bourse.

Je préviens le BRI en cas de changement de situation

Je préviens le BRI et le responsable de filière en cas de changement de cours et modifie mon contrat pédagogique en accord avec mon responsable.

J'envoie mon relevé de notes au BRI

# Contrat pédagogique provisoire

Une fois l'université d'accueil attribuée, vous devrez réaliser un contrat pédagogique, afin d'établir une **correspondance** entre les **cours étudiés à l'étranger** et ceux de STAPS.

- Il est à faire valider par le Responsable Pédagogique de filière de l'année N+1 (= année de mobilité).
  - Possibilité de répartir inégalement les ECTS (Par ex : avoir 32 ECTS au S1 et 28 ECTS au S2).
  - Les UEs de S1 peuvent être étudiées au S2 et vice-versa.
  - TOUTES les UE STAPS doivent trouver une équivalence dans l'établissement d'accueil.
  - Une UE STAPS peut correspondre à plusieurs enseignements à l'étranger et vice-versa.
  - Mobilité Erasmus+ : 30 ECTS/SEMESTRE ; 60 ECTS/ANNÉE.
  - Mobilité Canada/Amérique Latine : le système d'ECTS n'est pas utilisé.  
1 CRÉDIT CANADIEN = 2 ECTS EUROPÉEN (= 20 à 30 crédits pour l'année).

# Calendrier 2025-2026 pour une mobilité 2026-2027

Deadlines	Démarches
<b>02/03/2026 (S1-S2+année) 14/09/2026 (S2 Uniquement)</b>	Dossier de candidature + pièces justificatives à transmettre par mail au Bureau des Relations Internationales ( <a href="mailto:staps-ri@umontpellier.fr">staps-ri@umontpellier.fr</a> )
<b>Semaine du 09/03/2026 Semaine du 28/09/2026</b>	Sélection des candidats par la Commission Pédagogique et notification des avis aux étudiants
<b>10/04/2026 (S1-S2+année) 16/10/2026 (S2 Uniquement)</b>	Contrat pédagogique provisoire à faire valider par le responsable de filière N+1

Tous les documents à remplir sont disponibles sur le site internet de l'UFR, page International

# Stage à l'étranger

Votre formation comprend un stage obligatoire ?  
Vous avez la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger,  
et de bénéficier d'aides à la mobilité !



Votre contact : [staps-ri@umontpellier.fr](mailto:staps-ri@umontpellier.fr)

## Conditions pour bénéficier d'une bourse de mobilité stage :

- Stage obligatoire dans le cursus
- Dans une structure d'accueil hors du territoire français
- Minimum 2 mois, maximum 6 mois (⚠ ne doit pas aller au-delà du 31 août)
- Pour les étudiants étrangers, ne pas effectuer son stage dans son pays d'origine
- Stage en Europe : ne doit pas excéder 3,90€/heure
- Stage hors Europe : ne doit pas excéder 1200€ bruts/mois



Le Bureau des Relations Internationales ne gère pas la recherche des structures d'accueil ni le suivi administratif (visa, logement, etc...) des étudiants.

# Stage à l'étranger : étapes

Je recherche une structure d'accueil et réalise ma convention de stage (Pstage).  
① Laisser les codes SIRET et APE vides

Je fais signer ma convention par mon tuteur de stage et mon responsable de filière  
(avant le début du stage !).

Je prends contact avec le Bureau des Relations Internationales et remplis la ‘fiche de renseignements’, puis le formulaire en ligne Moveon.

Je vérifie si j'ai besoin d'un visa ou d'un permis de travail et j'entreprends les diverses démarches administratives.

Je prends connaissance des conseils aux voyageurs sur le site du gouvernement pour mon pays de destination ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) et m'enregistre sur la plateforme Ariane.

Avant, pendant et après mon séjour de stage à l'étranger, je fournis toutes les pièces justificatives nécessaires au versement de la bourse, demandées par le BRI.

# Les aides financières à la mobilité internationale

L'université propose des **aides** pour les **mobilités d'études** et de **stage** à l'étranger.

Ces aides sont attribuées sous réserve d'éligibilité aux étudiant **boursiers et non boursiers**, en mobilité en **Europe** et en **dehors de l'Europe**.

- ✓ 12 mois de mobilités maximum permis par cycle d'études.
- ✓ Deux versements :  
60~70% versés 1 à 2 mois après l'arrivée dans l'Université d'accueil 30~40% versés 1 à 2 mois après la fin de la mobilité.
- ✓ L'étudiant n'a pas à faire de demande de bourse, sauf indication contraire par le BRI.  
Les attributions de bourse se font automatiquement en fonction de la situation de l'étudiant.

Attention: le versement des aides financières se fait sous réserve du dépôt et de la validation des pièces justificatives demandées.

- !
- Effectuer un séjour d'études à l'étranger nécessite un **investissement financier** pour l'étudiant. En effet, les bourses de mobilité ne permettent pas de financer entièrement les séjours à l'étranger, et les versements parviennent tardivement : l'étudiant ne doit donc pas s'appuyer uniquement sur ces aides et il doit nécessairement trouver un autre apport afin d'assumer les divers frais liés à son séjour (installation, transports, logement, etc...).

# Les différentes aides à la mobilité

		Zone Erasmus+	Zone Hors Europe	
	Etudiant boursier du CROUS	Etudiant non boursier du CROUS	Etudiant boursier du CROUS	Etudiant non boursier du CROUS
Etudes	Bourse AMI + Bourse Erasmus+ ou Bourse Région Occitanie	Bourse Erasmus+	Bourse AMI + Bourse Région Occitanie	Bourse Région Occitanie pour les étudiants dont le quotient familial est < 20000€
Stage	Bourse AMI + Bourse Erasmus+ stage ou Bourse Région Stage Occitanie	Bourse Erasmus+ stage	Bourse AMI + Bourse Région Occitanie	Bourse Région Occitanie pour les étudiants dont le quotient familial est < 20000€

Modalités en vigueur en 2025-2026

# Descriptif des dispositifs d'aides à la mobilité internationale

➤ **Bourse AMI** : pour les étudiants boursiers du CROUS, monde entier.

Cumulable avec la bourse Erasmus+, et bourse de Région.

400€ pour toute la durée de la mobilité (stages : 6 mois max).

➤ **Bourse Erasmus+** : pour mobilités études/stage sur la zone Europe.

Cumulable avec la bourse AMI. Non cumulable avec la bourse de Région.

Financement réparti selon 3 groupes de pays, selon le type mobilité et la durée.

De 270€ à 370€/mois (études) ; de 420€ à 520€/mois (stage).

2 mois à 10 mois finançables (6 mois maximum pour les stages). Versements : 70% début mobilité et 30% fin.

➤ **Bourse Région Mouv'Occitanie (<https://www.laregion.fr/Aides-Mouv-Occitanie>)**:

Gestion directe par la Région : Sélection par l'établissement puis dépôt de la demande auprès des services de la Région

75 €/semaine de 4 à 14 semaines pleines de 5 jours ouvrés de mobilité pour un semestre et jusqu'à 26 semaines pour une année complète (4 à 20 semaines mobilité stage)

- pour les étudiants boursiers CROUS, monde entier.

Cumulable avec la bourse AMI, le Chèque Coopération ou le Chèque Eurocampus (voir conditions d'attribution du chèque sur le site).

Non cumulable avec la bourse Erasmus+.

- pour les étudiants non-boursiers, mobilité hors Europe. Quotient familial <20 000€

Cumulable le Chèque Coopération ou le Chèque Eurocampus (voir conditions d'attribution du chèque sur le site).

Versements : 80% début mobilité et 20% fin.

➤ **Bourses d'inclusion Erasmus+** : pour les étudiants en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ; les étudiants habitant dans une commune classée

*Zones de Revitalisation Rurale* (ZRR) ; les étudiants habitant en *Quartiers Prioritaires de la Ville* ; les étudiants boursiers sur critères sociaux échelons 6 et 7 ; les

étudiants appartenant à un foyer dont le Quotient Familial CAF est </= à 550€.

250€/mois en complément de la Bourse Erasmus+.

➤ **Forfait écoresponsable** : pour les étudiants utilisant un moyen de transport écoresponsable (bus, train, covoiturage) pour se rendre dans leur pays d'accueil et en revenir. Forfait de 50€.

⚠ Les bourses Erasmus+ et Région ne sont pas cumulables.

Les étudiants de nationalité étrangère effectuant une mobilité dans leur pays d'origine ne pourront pas bénéficier des bourses de mobilité.

# Vos contacts

Responsable pédagogique :

Éric DREIDEMY

[Eric.dreidemy@umontpellier.fr](mailto:Eric.dreidemy@umontpellier.fr)

Gestionnaire administrative Relations Internationales :

Ludivine CABIT

[staps-ri@umontpellier.fr](mailto:staps-ri@umontpellier.fr)

+33 4 11 75 90 43



Accueil public :

UFR STAPS - Service Scolarité

Bureau des Relations Internationales

Mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h

# Liens utiles

Site UFR STAPS, page International :

- Informations sur la mobilité internationale, accords de partenariats, dossiers de candidature, calendrier  
<https://staps.edu.umontpellier.fr/partir-etudier-a-letranger/>

Site Université de Montpellier, étudier à l'étranger :

- Informations sur la mobilité internationale, financements, actualité  
<https://www.umontpellier.fr/international/etudier-a-letranger/etudier-a-letranger>

Charte de l'étudiant Erasmus:

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/erasmus-student-charter-0>

France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Sécurité Sociale :

<https://www.ameli.fr/herault/assure/droits-demarches/europe-international>

A photograph showing a row of international flags on poles, including the European Union flag, the United States flag, and the British flag, all waving in the wind. An airplane is captured in flight above the flags, leaving a white contrail against a clear blue sky.

Merci de votre attention !